L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1872.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman Marks & Co.,— tout le contenu du fonds de commerce de M. D. McGinnis, comprenant fournitures de bureaux, &c., &c.

Par S. Guinault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—belle maison au coin des rues Lafayette et Villeré ; jolie propriété rue de l'Union No 17, et deux propriétés rue Bourgogne ou Crape près de l'Esplanade.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—linge d'hiver, lingerie de messieurs, chapeaux et cannes.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—raisins de Malaga.

Raisins frais.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Théâtre.—Mardi, 17 décembre, à 11 heures du matin, M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, Passage de la Bourse, No 45, près de la rue de la Douane, la plus grande collection et le plus bel assortiment de diamants qui aient jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans. Il y aura des places spéciales pour les dames qui desireront assister à cette vente.

SPECTACLES.

Samedi, 14 Décembre 1872.

OPÉRA.—A midi : Les Vivacités du capitaine Tic et le Piano de Berthe, comédie ; le soir : Les Diables Roses, vaudeville ; et Un Caprice, comédie.

SC. CHARLES.—A midi : La Bavarde—Le soir, Kit Lar.

ACADÉMIE.—A midi et le soir : Flick et Flock.

VARIÉTÉS.—A midi et le soir : Pygmalion et Galatée, et Colinge, Lesage.

MUSÉE D'ANATOMIE.—Rue St Charles.

APPEL AU PRESIDENT DES ETATS-UNIS

ET

Réponse du Président.

La dépêche suivante a été envoyée au président avant-hier :

NOUVELLE-ORLEANS, 12 déc., 1872.

A Son Excellence, U. S. Grant, président des Etats-Unis :

Prétendant être élu gouverneur de l'Etat, je vous prie, au nom de toute justice, de suspendre toute reconnaissance de l'un ou de l'autre des deux gouvernements actuellement existant ici, jusqu'à ce que tous les faits, des deux côtés, concernant la légitimité de l'un ou de l'autre gouvernement, puissent vous être soumis.

Le peuple niant la légitimité du gouvernement de Pinchback et de sa législature, demande simplement à être entendu par l'intermédiaire d'un comité de cent de nos meilleurs citoyens sur le point de partir pour Washington avant que vous reconnaissiez l'un ou l'autre de ces gouvernements.

Je ne crois pas que nous soyons condamnés sans avoir été entendus.

JOHN MCENERY.

Voici, maintenant la réponse adressée au colonel McEnery au nom de U. S. Grant, Président des Etats-Unis, réélu par trois millions et demi de suffrages.

Washington, 13 décembre 1872.

A l'Hon. John McEnery, à la Nouvelle-Orléans :

Votre visite avec ceux citoyens ne servira à rien, en ce qui concerne le Président. Sa décision est prise et elle ne sera pas changée. Plus tôt on y acquiescera, plus tôt le bon ordre et la paix seront rétablis.

GEO. H. WILLIAMS, avocat-général.

Un Déni de Justice.

En lisant la dépêche de l'avocat-général des Etats-Unis en réponse à la demande du colonel McEnery, que nous donnons ci-dessus, nous pouvons à peine en croire nos yeux.

Le peuple de la Louisiane est condamné sans avoir été entendu, et c'est le ministre de la justice du gouvernement fédéral qui déclare péremptoirement que l'opinion du Président est faite et qu'il n'écoutera rien. Il est inutile, dit-il, que les cent citoyens se dérangent, cela ne servira à rien, la résolution du Président ne changera pas.

Sommes-nous au dix-neuvième siècle ? Sommes-nous dans la république des Etats-Unis ? ou bien sommes-nous aux temps barbares, dans l'extrême Orient, sous le joug de quelque satrape ou de quelque Khan tartare ?

Eh bien ! Cette dépêche ne doit pas empêcher le comité des citoyens de partir. Si le président des Etats-Unis refuse d'écouter, il faut faire entendre les plaintes de la Louisiane au Congrès. Si le Congrès refuse aussi d'écouter, il faut que le comité se rende à New York et dans les grandes villes du Nord, et qu'il fasse connaître à la nation le monstrueux déni de justice dont nous sommes les victimes.

Plutôt que de laisser la horde bigarrée réunie au Mechanic's Institute, nous dépouiller des dernières ressources qui nous restent, il vaut mieux employer ces ressources à répandre dans toute l'Union et s'il le faut, dans tout le monde civilisé, les plaintes d'un peuple qui est traité plus injustement que ne l'a jamais été la Pologne par les Czars, que ne l'est l'Alsace-Lorraine par l'Empereur Guillaume. Car, en échange de la soumission qu'exigent les autocrates des peuples conquis, ils leur assurent au moins protection et justice et une administration honnête, tandis que la prétention du gouvernement soi-disant républicain de Washington est que le peuple de la Louisiane soit, non seulement soumis à l'autorité centrale, mais encore qu'il continue, sans essayer même d'élever la voix, à se laisser exploiter, piller et pressurer d'impôts par une bande immonde d'aventuriers rapaces, sans foi et sans conscience et qui ne songent qu'à s'enrichir en achevant la ruine de notre malheureux Etat.

Nous proposons que les électeurs de la Louisiane signent en masse une pétition au Congrès pour demander justice, pour réclamer que leur cause soit au moins entendue.

DÉPÊCHES IMPORTANTES DE WASHINGTON.—On verra, par nos dépêches de la Louisiane, que M. Ogden et M. Boarman ont eu une entrevue avec le président Grant et l'avocat-général Williams. Ce dernier a promis d'examiner de nouveau les considérations légales qui lui ont été soumises : le président n'a donné aucun encouragement.

AVIS AU COMITÉ DES CENT.—Les membres composant ce comité sont invités à se réunir aujourd'hui, à deux heures, à la Chambre de Commerce, et ils devront se préparer à partir ce soir en cas de nécessité.

Ajournement de la Législature.

Dans les circonstances critiques produites par la reconnaissance temporaire du gouvernement Pinchback par l'administration fédérale, la Législature de la Louisiane a sagement fait de s'ajourner pour se réunir de nouveau le jour de la session régulière, c'est-à-dire le premier lundi de janvier 1873.

Par cette mesure elle préserve son droit et sa dignité en évitant toute atteinte matérielle à son autorité, et elle permet aux comités qu'elle a désignés de se joindre à la délégation des citoyens pour aller à Washington exposer au Congrès le véritable état des choses en Louisiane.

Le comble de la mesure.

Le pseudo-législature manufacturée à la Douane, comprenant bien que le juge de la 5ème Cour, élu par 23,000 voix, rendrait pleine et entière justice dans tous les cas d'élection contestée et se refuserait à servir les desseins du parti radical, a trouvé un moyen bien simple de se débarrasser de ce magistrat. Elle a supprimé d'un trait de plume la 7ème Cour de District, juge T. W. Collens, et la 8ème Cour, juge Elmore. L'élection de ces deux juges ne pouvait faire doute, car ils avaient obtenu une majorité écrasante. On supprime leurs Cours pour leur ôter le droit de juger. Cette suppression n'est pas plus légale que tout ce qu'a fait l'Assemblée du Mechanic's Institute, mais cette question viendra en temps et lieu.

Ce que nous voulons signaler en ce moment c'est ceci :

La Huitième Cour a été créée, par une législature précédente, pour donner au parti radical le contrôle de toutes les décisions judiciaires d'un caractère politique. On a enlevé aux autres Cours la connaissance des injonctions et de toutes les procédures relatives à des questions d'emplois ou aux élections pour la donner à la 8ème Cour. Ceci a eu lieu peu de temps après l'élection de 1870.

On sait comment M. Dibble, nommé par l'Exécutif et confirmé par le Sénat comme juge de cette cour, a rempli son rôle d'instrument servile d'un parti politique. L'histoire des décisions de cette cour fait tache dans les annales de notre magistrature.

Les juges étant élus par le peuple, cet état de choses ne pouvait durer. A l'élection du 4 novembre 1872, M. Dibble a été battu de 13,000 voix par le juge Elmore, jurisconsulte éminent et citoyen estimé. L'instrument politique créé par le parti radical allait donc lui faire défaut. Le supprimer et le remplacer par un autre, tel est le moyen auquel vient d'avoir recours la faction Pinchback, sans plus se soucier de la volonté populaire que des neiges du pôle Nord.

Ce n'est pas tout. La pseudo-législature crée une cour supérieure à laquelle elle subordonne toutes les autres cours de district ; elle lui confère tous les pouvoirs qu'avait la Huitième Cour de District, c'est-à-dire celui de connaître de toutes les questions relatives aux élections.

Il s'agit ensuite de choisir un homme sur la servilité duquel on puisse compter, un homme disposé à confirmer avec plaisir tout ce que le fameux bureau des retours de Lynch etc., a décidé ; car si, par malheur, le nouveau juge s'avisait, une fois sur son siège, de montrer quelque indépendance, d'exercer son droit d'examen sur ces retours fabriqués sans documents, tout pourrait être remis en question.—L'affaire de ce choix est donc délicate.

Nos conspirateurs sont gens ingénieux et pleins de ressources et ils ont trouvé un moyen bien simple pour être certain d'avoir un juge qui ne démolirait pas l'élection faite par Lynch, Herron, Longstreet et Jacob Hawkins, en a été de prendre leur jugement dans ce digne quatuor, et c'est ainsi que Jacob Hawkins a été nommé par Pinchback et confirmé par le pseudo-sénat, juge de la pseudo-cour supérieure, destinée à prononcer sur les élections contestées.

Qu'un candidat s'avise de contester devant Jacob Hawkins, juge supérieur, le droit qu'a eu Jacob Hawkins, membre du Bureau des retours, de refaire l'élection du 4 novembre et de déclarer élue la liste fournie à lui et à ses collègues par Kellogg & Cie., et le malheureux sera exposé à se voir condamné pour mépris de cour. Comment discuter devant Hawkins, les droits, les pouvoirs, les actes de Hawkins ?

Les conspirateurs radicaux ont mis, par cette création, au lendemain de l'élection, d'une cour politique destinée à décider des élections contestées, et par le choix, pour siéger dans cette cour, de l'un des quatre hommes qui se sont arrogés le pouvoir de substituer aux élus du peuple les hommes désignés par leur clique, le comble à la mesure de leurs usurpations, de leurs iniquités.

Il y a dans cette nomination quelque chose de plus ; il y a l'aveu du crime commis de vol d'élection ; il y a parti pris de étouffer toute discussion sur cette soustraction frauduleuse des votes du peuple ; il y a un défi audacieux porté au peuple de la Louisiane.

Nous concluons de là que la clique radicale ici se sent bien forte puisqu'elle croit n'avoir aucun ménagement à garder, et puisqu'elle pousse l'impudeur au-delà des dernières limites.

Une Preuve facile à faire.

Il est facile de prouver que quelques jours avant la publication des retours d'élection par le Bureau Lynch, Herron, Longstreet et Hawkins, lesquels déclarent tous les candidats radicaux élus pour l'Etat, les chefs du parti radical et des membres même du dit Bureau ont déclaré que les mêmes retours constataient l'élection de MM. Kellogg, Penn, Lusher et probablement celle de M. Ogden. Il a été déclaré également par ces messieurs que le général Beauregard était élu administrateur des améliorations.

Si ces résultats étaient positifs, par quelle opération arithmétique ont-ils été changés ? Cela ne prouve-t-il pas que le Bureau, n'ayant aucune donnée fixe, devait décider arbitrairement l'élection suivant les circonstances ?

Si un comité congressionnel d'enquête vient ici, ces faits seront établis.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le programme de la matinée de ce jour comprend *Les Piraccites du capitaine Tic*, comédie en 3 actes, avec MM. Barbe, Schaub, Lecière, Scipion et Mmes Ariste et Jolly, et le *Piano de Berthe*, comédie jorée par M. Ariste et Mmes Beauvais et Marie Protat.

Ce soir, on jouera *Les Diables Roses*, vaudeville en 5 actes, une nouveauté pour la Nouvelle-Orléans, si nous ne nous trompons.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La pièce de *Pygmalion et Galatée* sera donnée aujourd'hui pour la dernière fois, en matinée et le soir.— Malgré des circonstances peu favorables, ce théâtre a fait de bonnes recettes, comparativement, pendant toute la durée de l'engagement de M. Raymond.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Un vieux dicton populaire dit que le rire ne nuit jamais, que l'on soit malheureux ou non ; et que c'est toujours autant de pris sur l'ennemi ! — Nous conseillons donc à nos lecteurs d'aller passer une soirée à l'Académie de Musique pour assister au spectacle burlesque de *Flick et Flock*. — Nous pouvons leur assurer qu'ils ne regretteront pas d'y avoir été.

THÉATRE ST-CHARLES.— Il est à regretter que les graves événements politiques qui absorbent tant l'attention de toute notre population soient la cause que la salle de ce théâtre ne puisse pas être aussi bien garnie chaque soir que la troupe de Mme Oates le mérite réellement.

La *Prima donna d'une nuit* est représentée avec beaucoup de goût par les différents artistes de la troupe.

LE MUSEUM MONSTRE DE BARNUM.— Mercredi 18, le museum, la ménagerie, le cirque et la foire de Barnum commenceront une saison de cinq jours à la Nlle-Orléans, rue du Canal entre les rues Royal et Tonti. Le Conseil de ville ces publiques à l'entrepreneur de cette grande exposition ambulante, il a été forcé de louer un lot dans un quartier éloigné, mais cette distance du centre de la ville ne nuira en rien au succès de la ménagerie de Barnum ; elle est composée de manière à attirer un grand concours de curieux partout où elle se trouve. A Louisville, Nashville, Memphis et autres lieux, il en a été ainsi et les milliers de curiosités qui distinguent cette exposition ne lui vaudront pas moins de visiteurs à la Nouvelle-Orléans. Le museum et la ménagerie contiennent des nouveautés rares ; on y voit une vache marine, un rhinocéros, des naturels des îles Fégée qui sont cannibales, etc. Quant au cirque, il est supérieur à tout ce qui a été vu jusqu'ici en cette ville.

Revue des Journaux.

"Concitoyens, s'écrie le *Picayune*, il faut vous rappeler, maintenant et toujours, que vos efforts tendent au salut général; que vous n'avez pas de maître dont il faille baiser la botte parce qu'il vous a offert un morceau de pain, que vous n'avez pas de serviteur qu'il faille récompenser parce qu'il a rempli son devoir..... Vous ne devez faire dépendre vos intérêts que de la justice et du droit, jamais de l'ambition d'un seul homme."

Notre confrère met ses lecteurs en garde contre les appels insidieux d'organes trompeurs qui voudraient, dans le seul but de pousser des bailleurs de fonds ou des complices, égarer l'opinion publique et mener certains projets à bonne fin. Les principes sont tout, les hommes ne sont rien. Le triomphe d'un aventurier sur un autre ne serait, pour l'Etat, ni l'indice d'une réaction favorable, ni une consolation, ni la promesse de meilleurs jours. Serrons donc les rangs à mesure que tombent les vaillants soldats et laissons la défense de la dernière citadelle à ceux-là seulement qui ne sauraient nous trahir. La Louisiane exploitée, ridiculisée, insultée, ne peut attendre de salut que des hommes qui songent à elle avant de songer à eux-mêmes.

— Le *Picayune*, dans un second article, revient, à peu près, sur la même idée. Il y constate, en parlant des actes du nouveau *board* qui nous a infligé la Législature du Mechanics' Institute, la déplorable victoire de la force brutale—victoire dont le résultat sera l'élévation de M. Kellogg à la place de gouverneur où il se maintiendra par la violence alors qu'il s'inclinera le plus humblement, en apparence, devant le scrutin, dont il prétendra la pureté.

— Il ne serait vous à l'idée de personne, avant d'avoir lu, dans un paragraphe consacré à M. Pinchback, que notre gouverneur, de par la décision de l'avocat-général Williams—qui, évidemment, ne sait pas encore à quoi s'en tenir sur beaucoup de choses—porte les mêmes initiales, le même nom, que le fameux poète anglais Shelley. Percy Bysche Shelley ! "Phœbus, what a name!" dirait Byron, le compagnon fidèle et l'admirateur de son illustre compatriote. Qui eût pensé que les modestes lettres P. B. S. cachassent une semblable prétention ! A quelle époque de sa vie M. Pinchback a-t-il songé à se livrer à l'exemple des nouveaux citoyens qui se font appeler George Washington, Henry Clay et Andrew Jackson ?—Nous devons au *Picayune* le petit détail qu'on vient de lire.

Le Times croit que si l'avocat-général des Etats-Unis a réellement adressé à M. Pinchback la dépêche télégraphique que ce dernier a publiée et fait suivre d'une proclamation, le gouvernement national a commis envers la liberté et la civilisation, le crime le plus hideux des temps modernes. Les conséquences en seront la ruine, la dévastation, la dégradation de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, l'établissement d'un empire fondé, non pas sur l'honnêteté et l'intelligence, mais sur l'obéissance passive, aveugle, sur les vices et les préjugés de nègres ignorants guidés et entraînés par une horde des spéculateurs les plus audacieux qui aient jamais tyrannisé un peuple sans défense.

Le journal de la rue du Camp ne voit briller aucune étoile dans le ciel sombre— "not a glimmer in the dark present and future"—à moins que le peuple ne montre une fermeté héroïque et un dévouement sans bornes, à moins qu'il ne refuse son appui à l'administration qui lui est imposée et cède seulement à la force physique.

— Notre confrère, passant du gouvernement à quelques individualités locales, esquisse rapidement les portraits de plusieurs créatures et partisans de la Douane : il rappelle leur carrière et celle d'officiers fédéraux qu'il qualifie de renégats.

Le Republican, contre son habitude, nous apprend une nouvelle. Il nous annonce que la loi a eu le dessus et que l'ordre sera bientôt rétabli. Soixante-dix mille voteurs de nombre en augmente tous les jours) ont obtenu du général Grant la moyen de faire respecter leurs droits. Nous ne nous arrêterons pas aux inconvenances dont fourmille la fin de l'article.

— L'allié des gabelous exotiques défend de son mieux le juge Durell. Croyant la tâche au-dessus de ses forces, il s'étaye des assertions du *National Republican*.

Le National Republican—qui ne s'est pas calmé—conseille "aux traîtres de l'Etat de ne pas manquer de respect au juge Durell qui, dit-il, fait preuve de beaucoup d'longanimité et de clémence. Il cite, à ce sujet, l'opinion d'un journal de la Géorgie.

L'organe des douaniers transplantés aura besoin — bientôt peut-être — de toutes ses armes pour abriter le juge de la cour de Circuit des Etats-Unis contre les graves accusations dont il est menacé. Le *Times* que la feuille de la rue Gravier attaque sans relâche et avec une violence extrême nous assure que les preuves de culpabilité "sont abondantes." Il ajoute qu'un comité de membres du barreau sera chargé de recueillir les nombreux témoignages qui se rattachent aux énormités de l'administration des banqueroutes. Nous ignorons si les renseignements du *Times* sont exacts, mais qu'ils le soient ou non, le *Republican* qui s'appelle *National* ferait bien de ne pas vider son carquois dès le début. *We commend it to a more prudent husbandry of its resources.*

Une charmante soirée musicale a été donnée hier soir, par les élèves de l'Institut Locquet-Leroy.

Le programme de cette soirée a été fort bien conçu et rempli avec une grande précision et une grande rapidité. Les fonctions de gouverneur de l'Etat sont actuellement remplies par une personne qui s'intitule "acting governor." Sous la Constitution de la Louisiane les emplois de lieutenant-gouverneur sont remplis par le peuple à l'élection. En cas de vacance dans ces emplois pour une cause quelconque, un autre officier est désigné par la loi pour remplir la place. Cet officier est actuellement le président du Sénat, qui, dans certaines éventualités, le président de la Chambre des Représentants.

Celui qui fait actuellement les fonctions de gouverneur n'est ni sénateur ni membre de la Chambre des Représentants et il ne l'était pas quand il a assumé d'agir comme gouverneur, et il ne l'a pas été depuis le 4 novembre dernier.

La condition indispensable à la capacité d'agir comme gouverneur n'existe pas. Il n'est qu'un usurpateur—un instrument choisi pour accomplir la révolution commencée par un procès et mise à exécution par des soldats en armes.

La Législature opérant avec ce gouverneur usurpateur est également sans aucune preuve légale d'autorité, et elle a commencé ses opérations par l'abolition de Cours dont les titulaires ont été élus par le peuple, en novembre, avec des majorités écrasantes ; et à la place de ces Cours il en est établi une nouvelle dont le juge et le greffier doivent être nommés par cet "acting governor" et son Sénat à ses ordres.

Il n'est pas surprenant qu'un sentiment d'indignation, de dégoût et d'horreur presque universel soit la conséquence de ces procédés extraordinaires. Ils sont sans parallèle dans les annales des Etats-Unis. Ils annoncent un esprit de méchanceté et de malfaisance—une détermination à renverser tous les boulevards de la loi et de l'ordre social, sous le couvert d'une action judiciaire, dans le but d'assurer des fins purement personnelles. Ils manifestent un mépris pour les institutions du pays, la paix de la société, les garanties de vie, de liberté et de biens, qui a fait naître l'alarme et l'insécurité.

Les soussignés ont été frappés d'étonnement et d'effroi à la pensée que les auteurs coupables de ces mesures puissent avoir le moindre empêchement ou appui du président ou du Congrès des Etats-Unis. Nous, comme citoyens de l'Etat de la Louisiane, n'étant affiliés à aucune association de parti ou combinaison qui soit de nature à troubler notre jugement, et animés de la conviction que les maux dont l'Etat a souffert seront aggravés par ces fréquentes violations de la loi et du droit pour des fins personnelles, nous demandons respectueusement que, dans cette occurrence, le juge associé des Etats-Unis, auquel ce circuit judiciaire est assigné, et les juges de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le circuit, puissent prendre charge de l'administration de la Cour de Circuit ; que l'emploi de l'armée des Etats-Unis dans l'administration civile de cet Etat soit discontinué tant que la paix de l'Etat ne sera pas troublée ; et finalement que le président et le Congrès refusent de donner encouragement, appui ou autorité, à tout gouvernement nouveau ou officiel, tant que leurs pouvoirs ne seront pas affirmés et déterminés d'une manière valide.

Le Comité de cent citoyens est composé de MM.

William Agar, Henry Abrahams, John I. Adams, J. Aldige, S. H. Boyd, Aug. Bohn, E. Bermudez, J. K. Bell, Joseph Bewting, Charles Briggs, Alex Brother, C. M. Bayly, Albert Baldwin, A. Chiapella, Charles Cavaroc, A. Carrière, John Chaffe, I. D. Cobb, J. S. Cobb, W. H. Conner, J. A. Campbell, W. G. Coyle, Nil. Cheuvy, L. R. Coleman, H. Dudley Coleman, J. I. Day, George W. Duncan, R. M. Davis, J. B. Eustis, Carl Kohn, S. Kahn, Peter Kingman, D. C. Labadie, W. H. Lothschard, Chas. Leblanc, Richard Lloyd, John W. Lobenstein, Hugh McClanhay, J. D. Miller, J. C. Morris, I. N. Marks, A. H. May, G. W. Nott, M. V. Ogden, John Potts, John P. Pollock, J. Rostet, Rijmgner, Louis Schneider, Henry Shepherd, W. O. Yemphine, H. Vrau, W. G. Wheeler, R. T. Walshe, David Walker, Douglas Wood, R. N. Ware, R. Hopkins, Jr., S. Kornhauer, Patrick Irvin, George Jones, Reuben Johnson, David Jackson, S. H. Kennedy, H. C. Palmer, John Phelan, W. R. Krumhaar, John Lane, M. A. De Lizardi, R. F. Levitebeuvre, C. J. Leeds, W. H. Mercer, Victor Meyer, A. Mühlenberger, A. Meschen, G. Mitterberger, John I. Robin, J. N. Ogesby, R. Pritchard, H. M. Pierce, P. Pendaris, R. M. Roche, J. N. Stanlin, R. H. Summers, W. R. Schmidt, J. Tayon, C. M. Wheer, C. A. Whitney, M. D. Wattson, John S. Walbl, A. A. Yates.

CHEMISES FRANÇAISES.— MM. Hébert-Miret & Pissard, 149 rue du Canal, viennent de recevoir un grand assortiment de chemises françaises de coton avec devants, cols et poignets en toile. Ces chemises, supérieurement confectionnées, sont sans défaut. On sait de reste la réputation hors ligne de ces chemises qui ont toujours donné pleine satisfaction sur tous les marchés du monde.

ASSESSMENT Nos. 116, 117 et 118.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort de Louis Goldsmith, Juman Williams et Henry Serré—payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana," rue du Camp, No. 19. Montant payé depuis l'organisation (quatre ans) $284,350 00.

MAISON B. T. WALSHE.—M. B. T. Walshe dont les magasins, au No. 110 de la rue du Canal, sont des mieux assortis, est en mesure de montrer aux personnes qui ont besoin de faire des emplettes pour la saison d'hiver, un magnifique et très vaste assortiment de linge de dessous, de *Woven*; matériel neuf, toujours, un grand stock, remarquable par sa variété, de costumes et de pardessus. Le prix modéré, les manières jeunes et enfantes, est vendu à des conditions très avantageuses.

—Le premier numéro du journal la *Nova* a paru, à Saint-Pétersbourg, le 11 novembre. Dans un article intitulé : "A nos lecteurs," ce journal transmet aux Français "les saluts du temps les cœurs russes restés fidèles à la France." Il déclare avoir pour but "d'aimer, de défendre et d'encourager la France," de faire connaître davantage ces pays à la Russie et réciproquement, et ajoute que si "les Russes et les Français sont unis par des liens naturels et sont toujours en des sympathies les une pour les autres.

—Nous lisons dans le *Figaro* : "Nous recevons une longue lettre dans laquelle on nous dénonce Mgr. l'archevêque de Paris comme ayant fait faire dans toutes les églises du diocèse des quêtes en faveur des orphelins de la guerre des deux sexes. Ce qui signifie en d'autres termes que des enfants de fédérés et de communards ont reçu des secours comme les enfants de ceux qui sont morts en combattant l'insurrection.

"Eh bien ! quand ce serait, où est le mal ? Et depuis quand la charité chrétienne s'est-elle préoccupée de la couleur de la cocarde des pères pour secourir leurs orphelins ?

"Nous ne pouvons que nous féliciter de posséder à Paris un archevêque qui comprend aussi chrétiennement sa mission."

—La Chine emprunte de plus en plus à notre civilisation les usages qui nous sont particulièrement précieux.

A l'occasion de son mariage, l'empereur, fils du ciel, a décerné plusieurs décorations à ses compatriotes qui résident dans ses Etats.

Mgr Grandguillot, missionnaire catholique, résidant depuis plus de vingt années dans le Céleste Empire, a été fait mandarin de deuxième classe avec bouton de cristal de deuxième classe.

L'ordre du *Sceptre*, l'un des ordres les plus estimés en Chine, a été conféré à M. le comte de Menordy, interprète à l'ambassade de France.

—Dès qu'il vit ses fils assez intelligents pour en réunir et leur dit :

"Mes enfants, nous allons commencer le *Dictionnaire de l'Académie Française*. Quand on arrivera à la lettre Z, la fin du monde sera proche."

—M. Léo Lespès fait, dans l'*Echiquier*, une curieuse nomenclature des homonymes d'hommes célèbres.

Il y a un *Musset* qui fabrique des sacs de panier, c'est un honnête industriel de la rue de Bretagne.

Trois *Ascier* sont marchands de vins.

Il existe un *Autran* qui ne fait pas des alexandrins, mais bien des serrures.

Une madame de *Balzac* tient hôtel meublé sur un boulevard de Paris.

On compte deux *Grévy*, marchands de boissons au détail.

Il y a deux *Dumas* dans toutes les professions.

Il y a quatre *Feuillet*, coiffeur, cordier, bijoutier en doré.

Sans compter M. Feuillet de Conches, généralement connu.

Enfin, M. Thiers a deux homonymes : deux achèlement : le premier est un chimiste ; il habite boulevard Murat ; le second vend des hibernes passage Choiseul.

Des balsamiques ! La Fontaine en nourrice : comme homonyme, c'est le plus dérouté des deux. Le malveillance est si grande !

Liste des Voyageurs arrivés à l'Hôtel St-Louis.

Vendredi, 13 décembre 1872.

John Barger, N'Orléans; Dr et Mme Vidnay, nee Bel Bernard, N'Orléans ; Mr Ed Montagne, " ; R C Adams, Perry co., Ala ; A Lessing, N Orleans ; R J Billingsby, Ga ; Gen P H Kelly, " ; J Davis, " ; T T Smith, Chicago ; D Lindsay, " ; J Cobb, Mil, Wis ; A J Moore, Penn ; T J Walsh, Ann Arbor, Mich ; Mr et Mme Simpson, Ohio ; E H Wright, N Y ; Mr et Mme Hilton, Mont ; Dr W S Kerr, Mont ; Mr B Bernard, Mont ; Mr et Mme Dubourg, St E et Mme Hoyt, Mass ; Jacques.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les avantages qu'offre une préparation nouvelle, basée sur les découvertes récentes de la science.

C'est la VULNÉMINE.

Nous la croyons appelée à rendre de vrais services à un grand nombre de personnes de toutes les conditions ; puisqu'elle promet les meilleurs résultats dans les maladies des Etats-Unis. Elle a été composée par MM. MAUREL père et fils, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, professeur de chimie et d'hygiène, pharmacien de 1re classe, membres de Société savantes, etc. Elle guérit toutes les blessures, coupures, déchirures, contusions, brûlures, morsures, piqûres venimeuses ou acclimatées, sans récidive, ulcères variqueux et autres, et les dépositaires vous offrent Arrête les hémorragies, neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des morsures dangereuses : abeilles, guêpes, couleuvres, scorpions et autres.

VENTE EN GROS, 24, r. *St Stephen*, PHILLIPS et Cie, Paris.

N.-ORLEANS : DUCOMMUN — MONTREUIL et Cie.

☞ Il est réellement grand orateur celui qui, lorsqu'il parle, montre une belle rangée de dents, si vous voulez garder cet avantage dans un parfait état, servez-vous quotidiennement du SOZODONT odontiques ; le moins cher, simple mais sûr.

1848—une jeu ans

Pourquoi souffrir quand la guérison est possible.

"Il faut vouloir ce qu'on ne peut empêcher," dit le proverbe, mais l'indigestion peut être guérie ; il y a deux siècles et demi à Pondichéry. Les dyspepsies ont souvent le droit de rester dyspepsies jusqu'à la fin de leurs jours si ce le peut convenable ; mais comme il est à supposer qu'on aime être qui a un raison préfère le tourment physique à la santé, la probabilité est qu'il ceux qui souffrent de l'indigestion étaient convaincus qu'il existe pour eux un remède infaillible, ils y recourraient tous vous.

Nous affirmons que ce remède existe et c'est l'appelle AMER HOSTETTER. Des siècles et de plus en plus vingt ans, et en Amérique, sont assez d'être contrôlé, qu'il a invariablement guéri de tous les maux d'estomac qui prennent pas organique et incurables. Les [illegible] complètement par méthode.

Des maux d'estomac qu'avez-vous ? [illegible] la vitalité de la dilité. [illegible] un traitement de médecine [illegible] purgés désormais de vos maux [illegible] quen, cet, dans des conditions [illegible] ces, cédé, dans Fougère de trois mois, [illegible] médecin de cet [illegible] stomachique.

Il ne faut pas oublier que le tableau des symptômes de la dégénérance [illegible] d'estomac [illegible] le bile, les maux de tête, [illegible] débilité nerveuse, les spasmes, les palpitations du cœur, le vertige, les sueurs et l'insomnie [illegible] ne vous [illegible] pas un [illegible] bienfaisante végétale.

L'AMER HOSTETTER agit d'abord sur l'estomac, et, par l'estomac, sur le système nerveux et l'hématose. Il rétablit les fonctions [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;